

Charte Régionale

Mutualisation de l'Activité Physique Adaptée en cancérologie dans la région Nord-Pas-de-Calais

Version Novembre 2015



Sommaire

1. Préambule	3
2. Organisation de la prise en charge en APA en cancérologie dans le Nord-Pas-de-Calais.....	3
a) 1 ^{ère} étape : Sensibilisation et information sur les bienfaits de l'activité physique.....	3
b) 2 ^{ème} étape : Evaluation des freins et des facteurs limitant	3
c) 3 ^{ème} étape : Orientation et prise en charge.....	3
→ Le patient ne présente pas de freins ni de facteurs limitant.....	4
→ Le patient présente des freins à la pratique d'AP sans facteurs limitant.....	4
→ Le patient présente des facteurs limitant la pratique d'AP.....	4
3. Les acteurs de la prise en charge : rôle et responsabilités	5
a) Rôle du médecin prescripteur	5
b) Rôle de l'éducateur et du kinésithérapeute en activité physique	5
d) Rôle des autres acteurs de la prise en charge en ville comme en établissement de santé	6
e) Rôle du patient	6
4. Evaluation Régionale du projet « mutualisation de l'AP dans la Région NPDC »	6

1. Préambule

Dans le cadre du projet de [« mutualisation de l'Activité Physique Adaptée \(APA\) en cancérologie dans le Nord-Pas-Calais »](#), visant à améliorer la qualité, l'équité, et la sécurité d'accès à l'APA, le groupe de travail Régional a **rédigé une charte**.

Elle a pour intention de décrire les modalités de prise en charge et le rôle et les responsabilités de chaque acteur.

Cette charte est **destinée aux structures proposant une activité physique adaptée** aux patients atteints de cancer tous stades confondus (pendant ou après les traitements).

Les structures s'engageront à respecter les critères qualité en termes de pratiques professionnelles et à participer aux évaluations régionales. Ces structures seront alors référencées dans l'annuaire régional.

Cette organisation a pour objectif de faciliter **l'orientation des patients**, dont la pratique physique ne présente aucune contre-indication, vers une structure sportive signataire de la charte qui correspond à son niveau et à ses envies en confiance et en sécurité.

2. Organisation de la prise en charge en APA en cancérologie dans le Nord-Pas-de-Calais

a) 1^{ère} étape : Sensibilisation et information sur les bienfaits de l'activité physique

Cette sensibilisation peut et doit être effectuée par tout professionnel prenant en charge le patient.

Le RRC met à disposition des outils d'information pour les professionnels et les patients sur le site internet : <http://www.onco-npdc.fr/page-1269.html>.

b) 2^{ème} étape : Evaluation des freins et des facteurs limitant

- [L'évaluation des freins](#) peut être effectuée par tout professionnel prenant en charge le patient (cf. outil « évaluation des freins »).
- [L'évaluation des objectifs du patient](#)
- [L'évaluation des facteurs limitant l'effort](#) doit être effectuée par un médecin (oncologue, médecin spécialiste ou médecin traitant), par un soignant et/ou par l'éducateur sportif. (cf. outil « évaluation des facteurs nécessitant un avis médical spécialisé »).
 - En cas de facteurs limitant l'effort le médecin demande des examens complémentaires et/ou un avis spécialisé avant d'établir le [certificat de non contre-indication](#).
 - Si le patient ne présente pas de facteurs limitant l'effort, le médecin peut établir un certificat médical de non contre-indication à l'AP.

c) 3^{ème} étape : Orientation et prise en charge

Tout patient souhaitant pratiquer une activité physique doit être en possession d'un certificat médical. Tout patient souhaitant pratiquer une activité physique dans une structure adaptée doit signer un [formulaire d'engagement](#).

La présence ou non de freins, de contre-indications définitives ou temporaires, ou de facteurs limitant l'effort déterminera l'orientation du patient vers une prise en charge adaptée.

Il existe 3 possibilités d'**orientation en fonction du profil du patient** :

- Le patient ne présente pas de freins ni de facteurs limitant
- Le patient présente des freins à la pratique d'AP
- Le patient présente des facteurs limitant la pratique d'AP

→ Le patient ne présente pas de freins ni de facteurs limitant

Les patients ne présentant pas de freins ni de facteurs limitant, qu'ils soient en cours de traitement ou après traitement, peuvent être orientés vers une structure proposant de l'Activité Physique en individuel ou en collectif, c'est-à-dire dans un **club ou une fédération sportive**.

→ Le patient présente des freins à la pratique d'AP sans facteurs limitant

Les patients présentant des freins limitant l'activité physique, qu'ils soient en cours de traitement ou après traitement, peuvent se voir proposer une **Activité Physique Adaptée ou Activité Physique** dans un **cadre sécurisant** comme par exemple les Espace Ressources Cancers (ERC), les associations de patients ou toute autre structure adaptée.

L'éducateur évaluera en fonction des besoins, envies et objectifs du patient le niveau d'effort requis (cf [grille du niveau d'effort en fonction de l'objectif à atteindre](#) et le [niveau de tolérance en fonction du ressenti](#)).

Il informera le médecin référent et le médecin traitant de la prise en charge du patient par la structure. Le cas échéant le programme personnalisé pourra lui être transmis (cf. [lettre type d'information du médecin](#)).

A la suite de l'activité physique adaptée, si le patient est autonome et apte à suivre l'activité physique dans des conditions normales, il sera réorienté vers une pratique dans un club ou une fédération sportive.

→ Le patient présente des facteurs limitant la pratique d'AP

Les patients présentant des facteurs limitant, qu'ils soient en cours de traitement ou après traitement, peuvent se voir proposé une **Activité Physique Adaptée (APA)** et seront orientés vers une structure spécialisée (établissement de santé, HAD, réseau territorial, centre de rééducation, MSP, association sportive, association de patients...) permettant une **coordination pluridisciplinaire**.

- **L'éducateur** en charge du patient **évaluera le niveau d'effort requis** (cf. [Grille d'Entretien Médico Sportif](#) et [Grille d'évaluation MET et GPAC](#))
- **L'éducateur** en charge du patient **élaborera un programme personnalisé en collaboration avec le médecin coordonnateur en tenant compte des besoins** du patient et du respect des contre-indications (cf. [Modèle de programme personnalisé](#))
- **L'éducateur évalue le programme personnalisé** (cf. [Grille d'évaluation du programme d'activité physique](#))
- Il est recommandé que l'éducateur puisse participer aux réunions d'équipe (staff SOS).
- **L'éducateur en charge du patient informera le médecin référent et le médecin traitant** de la prise en charge du patient par la structure et lui transmet le programme personnalisé (cf. [lettre type d'information du médecin](#)).

Liste non exhaustives de facteurs limitant :

- Affections cardiovasculaires ou respiratoires avec risque de décompensation à l'effort
- Localisations osseuses, musculaires, articulaires en raison du risque évolutif (fracturaire, instabilité, douleur)
- Certains troubles neurologiques avec risque de chute notamment
- Troubles biologiques (ou traitement) augmentant le risque hémorragique ou infectieux
- Episode infectieux en cours
- Plaies ou cicatrices en cours d'évolution
- Incontinences sphinctériennes, stomies
- Cachexie sévère
- Troubles de santé mentale
- Troubles cognitifs sévères

A la suite de l'activité physique adaptée, si le patient est autonome et apte à suivre l'activité physique dans des conditions normales, il sera réorienté vers une pratique dans un club ou une fédération sportive.

3. Les acteurs de la prise en charge : rôle et responsabilités

a) Rôle du médecin prescripteur

Le médecin prescripteur peut être l'oncologue, le médecin spécialiste ou le médecin traitant.

⇒ **Dans l'organisation de la prise en charge en AP et APA :**

- Il informe le patient et son entourage des bénéfices de l'activité physique
- Il repère les freins éventuels à la pratique de l'APA de la part du patient, des proches, des soignants
- Il dépiste les facteurs limitant nécessitant des examens complémentaires ou un avis spécialisé
- Il établit le certificat médical de non contre-indication pour une AP/APA ou une APA avec coordination pluridisciplinaire.
- Il oriente le patient vers une structure dont la prise en charge est adaptée à son profil

⇒ **Dans le déroulement de l'AP et APA :**

- Il suit le déroulement de l'AP et l'APA préconisée ainsi que l'évolution de l'état du patient par l'intermédiaire de l'éducateur chargé de l'activité physique adaptée

b) Rôle de l'éducateur et du kinésithérapeute en activité physique

- **Il réalise un bilan initial** ([grille du niveau d'effort en fonction de l'objectif à atteindre](#), [niveau de tolérance en fonction du ressenti](#)).
- **Il conçoit un programme personnalisé**, le met en œuvre, et l'évalue
- **Il communique avec le médecin référent et l'équipe pluridisciplinaire**

Le niveau de formation du kinésithérapeute

Il est recommandé que le kinésithérapeute ait une formation complémentaire en cancérologie

Le niveau de formation de l'éducateur (recommandations)

- **En cas d'AP** il n'y a pas de niveau de formation spécifique à la prise en charge des patients atteints de cancer.
- **En cas d'AP** en cadre sécurisé il est recommandé que l'éducateur soit formé à la prise en charge de patients atteints de cancer : à minima une formation en sport santé et une expérience d'une prise en charge de patient atteint de cancer. *
- **En cas d'APA avec coordination médicale**, il est recommandé que l'éducateur soit formé à la prise en charge de patients atteints de cancer : à minima L3 en APA + une expérience d'une prise en charge de patient atteint de cancer. *

* Dans l'attente de recommandations nationales. La structure s'engagera dans une démarche d'évaluation et de mise à niveau des compétences de l'éducateur sportif.

Niveau de formation	Les diplômes ou formations d'éducateurs sportifs (liste non exhaustive)
-	DAF (Diplôme d'animateur fédéral) /DIF (Diplôme d'instructeur fédéral) - Insuffisant
CAP	CQP ALS (Certification de Qualification Professionnelle Animateur de Loisirs Sportifs)
Bac	BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)
L3	DESJEPS (Diplôme d'état supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport)
L3	Licence 3 STAPS APA-S (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)
Master	Master STAPS mention APA-S
DU	DU Sport et Cancer Paris XIII et Poitiers
	DU APA Nutrition et Cancer (Université de Franche-Comté)
Autres formations non diplômantes	Gym Après Cancer (FF-EPGV) Formation Après Cancer (CAMI 4 jours)

d) Rôle des autres acteurs de la prise en charge en ville comme en établissement de santé

- Ils participent à l'information et la sensibilisation du patient et de son entourage sur les bienfaits de l'AP.
- Ils encouragent le patient dans la pratique de l'activité physique.

e) Rôle du patient

- Le patient collabore avec l'ensemble des professionnels.
- Il participe au dépistage des freins et des facteurs limitant.
- Il est impliqué tout au long de la prise en charge et s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter le bon déroulement de son parcours personnalisé.
- Muni de son certificat et/ou de son ordonnance, le patient prend contact avec le type de structure vers laquelle il a été orienté en fonction de son profil et de ses souhaits.
- Il est informé des différentes activités physiques existantes et participe à son choix avec l'éducateur APA.
- Le patient remplit un formulaire d'engagement

4. Evaluation Régionale du projet « mutualisation de l'AP dans la Région NPDC »

La structure ayant signé la charte s'engage à remplir la [grille annuelle d'évaluation de l'activité de la structure](#) (en annexe).

La structure ayant signé la charte s'engage à participer à l'audit régional de leur pratique dans un objectif d'amélioration continue.

La structure proposant une AP ou APA en cancérologie, s'engage à :

- Respecter les recommandations de bonnes pratiques de la Charte.
- Entrer dans une démarche d'évaluation et de mise à niveau des compétences de l'éducateur sportif.
- Respecter les critères d'évaluations.
- Participer à l'audit régional de leurs pratiques dans un objectif d'amélioration continue.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Loos, date :

Jacques BONNETERRE

Président du Réseau Régional de Cancérologie
ONCO Nord-Pas de Calais

Nom du Responsable :

Fonction :
Structure :

Evaluation annuelle de l'activité de la structure



Nom de la structure proposant APA/AP :

Coordonnées

Type de la structure :

Etablissement de santé

HAD

Association sportive

ERC

Autres :

Précisez:

La structure propose de

de l'activité physique (AP)

de l'activité physique adaptée (APA)

Activité sportive proposée

Quelle activité proposez-vous?

Précisez:

Remplir une fiche par activité

fréquence par semaine (nb de séances):

durée des séances

Proposez-vous un programme éducatif (APA)

oui

non

Nombre de nouveaux patients dans l'année :

file active de l'année (nombre de patients ayant bénéficiés au moins d'une séance ou d'un programme pour l'APA)

Nombre global de séances dans l'année :

Durée moyenne de prise en charge (mois):

Educateur sportif

Nom de l'éducateur APA/AP:

Diplôme ou formation de l'éducateur sportif APA/AP :

Nombre d'années d'expérience en APA/AP cancer :